




## DECLARATION DE PERFORMANCE

[no. 0217\_SNELBOUWSCHROEVEN\_VIS\_RAPIDES\_2013-07-01]

01	Code d'identification unique du produit type :	<b>En 14566 – KNAUF VIS RAPIDES</b>									
02	Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction, conformément à l'article 11§4 :	<b>KNAUF VIS RAPIDES</b>									
03	Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant :	<b>Attaches mécanique destinées à la fixation de plaques de plâtre et autres panneaux spécifiques à des supports comme du bois ou des profilé métalliques dans la construction.</b>									
04	Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11§5 :	<b>N. &amp; B. Knauf et Cie s.c.s./e.c.v. Rue du Parc Industriel 1, B-4480 Engis, Belgique Tel.: +32 4 273 83 11   Fax : +32 4 273 83 30   www.knauf.be   info@knauf.be</b>									
06	Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'annexe V :	<b>système 4</b>									
07	Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée :	<b>EN 14566 :2009-10</b>									
09	Performances déclarées :										
	<table border="1"><thead><tr><th>Caractéristiques essentielles</th><th>Performances</th><th>Spécifications techniques harmonisées</th></tr></thead><tbody><tr><td>Réaction au feu</td><td>A1 - F</td><td>EN 14566 :2009-10</td></tr><tr><td>Résistance à la flexion</td><td>&gt;10°</td><td>EN 14566 :2009-10</td></tr></tbody></table>	Caractéristiques essentielles	Performances	Spécifications techniques harmonisées	Réaction au feu	A1 - F	EN 14566 :2009-10	Résistance à la flexion	>10°	EN 14566 :2009-10	
Caractéristiques essentielles	Performances	Spécifications techniques harmonisées									
Réaction au feu	A1 - F	EN 14566 :2009-10									
Résistance à la flexion	>10°	EN 14566 :2009-10									
	Lorsque, conformément à l'article 37 ou 38, la documentation technique spécifique a été utilisée, les exigences remplies par le produit :	<b>N/A</b>									
10	Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9. La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.										
	Signé pour le fabricant en son nom par :  <b>Patrick RENARD</b> Directeur général Knauf Belgique	  signature									
	Engis, 01.07.2013										